

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B450-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B450

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention à la société Terra Economica pour l'organisation en Pays d'Aix d'une manifestation sur les enjeux du changement climatique

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_03

BUREAU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Madame le Président

Co-rapporteur : Robert CHARDON

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Environnement

Objet : Attribution d'une subvention à la société Terra Economica pour l'organisation en Pays d'Aix d'une manifestation sur les enjeux du changement climatique
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15.000 € à la société Terra Economica, qui publie le magazine TerraEco, pour l'organisation d'une étape en Pays d'Aix du « Tour de France de la Mobilisation Citoyenne pour le Climat ».

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la préparation de la conférence internationale sur le climat « COP 21 » qui sera accueillie en France en décembre 2015, le journal TerraEco, magazine mensuel français dédié à l'environnement, propose à une dizaine de territoires d'accueillir une étape du « Tour de France de la Mobilisation Citoyenne pour le Climat ».

Cet événement médiatique consistera en l'organisation de soirées-débats, expositions, animations dédiées au grand public sur le changement climatique sur une période à préciser entre le 5 octobre et le 27 novembre 2015.

La Communauté du Pays d'Aix et plusieurs communes dont la ville d'Aix-en-Provence, ont élaboré leur propre Plan Climat. Cet événement pourrait être l'occasion de faire un point d'étape sur les avancées concrètes de ces programmes d'action et valoriser les engagements pris par le territoire du Pays d'Aix.

Il faut noter que, chaque année à cette période, une réunion du bilan annuel de cette démarche est organisée. La conjonction de ces deux événements permettrait de donner un relief particulier à ce rendez-vous.

Le coût global de l'opération est estimé à 300 K€ à partager sur les 10 territoires. Sur le Pays d'Aix, le montant de la manifestation est estimé à 30 k€, et est pris en charge pour 50 % par le journal et ses partenaires (ADEME, sociétés privées) soit 15 k€. L'autre partie, 50 % est à la charge des acteurs locaux, collectivités et/ou entreprises locales partenaires. Il faut aussi prévoir la mobilisation de moyens logistiques (salle, matériel de sonorisation, moyens de communication de la collectivité).

Cet événement peut aussi venir en écho de la campagne de communication « éco-rénovez » prévue à l'automne sur l'incitation à l'amélioration énergétique des logements pour les propriétaires privés du territoire.

La date retenue pour cette manifestation serait le 06 novembre 2015. Le Magazine Terra Eco mobilisera une personnalité médiatique au plan national sur les questions du changement climatique et des experts locaux. Cette manifestation sera relayée par la télévision Terra Eco sur internet, et éventuellement d'autres médias locaux, ainsi que la radio France Inter.

Cette opération permettrait de positionner le territoire du Pays d'Aix dans la dynamique des collectivités en pointe sur la lutte contre le changement climatique et de mettre en valeur ses atouts et réalisations concrètes (ITER, Cité des Energies, Capénergies, énergie solaire, biomasse, développement smartgrids, réseaux électriques intelligents, éco-quartiers...).

Le versement de cette subvention de 15.000 € s'effectuera pour 50 % à la date de notification de la délibération, et le solde sera acquitté après la réalisation de la manifestation.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2007_A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n°2013_A052 du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention de **15.000 €** à la société Terra Economica pour l'organisation de la manifestation « Tour de France de la Mobilisation Citoyenne pour le Climat » en Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 833/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B450

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'une subvention à la société Terra Economica pour l'organisation en Pays d'Aix d'une manifestation sur les enjeux du changement climatique

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015